

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 302

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 4

I. – Dans l’alinéa 350 de cet article, substituer à la référence :

« L.O. 6241-4 »

la référence :

« L.O. 6241-3 ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution dans l’alinéa 352 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6242-2)

Correction d’une erreur de référence.